



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2023-ETSPA-088

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale
de fonctionnement « dépendance »
pour l'année 2023
à la SECTION D'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER
annexée à l'EHPAD « la Bartavelle »
du Centre Hospitalier
Rue du Docteur Grange – 73303 ST-JEAN-DE-MAURIENNE**

Pôle social

N° Finess : 730 783 982

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane CARRIER
☎ 04 79 60 29 27
✉ christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 30 octobre 2022 par lequel la personne ayant qualité a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (Budget primitif 2023 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230801-2023-ETSPA-088-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

ARRÊTE

Article 1 - La capacité de la section d'accueil de jour Alzheimer est de 10 places.

Article 2 - Tarification 2023 :

<i>SECTION ACCUEIL DE JOUR</i>	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Journée complète ½ journée sans repas	36,90 € 29,06 €	applicables à compter du 1 ^{er} août et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale « dépendance »	38 114,52 €	versée par 1/12 ^e

La participation journalière des personnes handicapées au titre de l'accueil de jour, à compter du 1^{er} juillet et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, est fixée comme suit :

- journée complète : 11,40 €
- demi-journées sans repas : 3,56 €

Article 3 - Au titre du budget 2023, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
Dépenses	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	2 839,42	36 562,58
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	47 715,43	21 225,94
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	16 320,00	-
	Déficit	-	-
TOTAL		66 874,85	57 788,52
Recettes	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	0,00	54 634,92
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	66 572,45	3 153,60
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	302,40	-
	Excédent	-	-
TOTAL		66 874,85	57 788,52

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes intéressés, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
073-000016023-10-2023-1003-1003-AR
Date de réception préfecture : 01/08/2023

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département et monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD,

CHAMBÉRY, le **1 AOUT 2023**

Le Président,


Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 2 AOUT 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

